

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, le 10/10/2024

N°007

Au terme d'un mois d'opérations au large des Canaries avec leurs homologues espagnols, les garde-côtes de la douane française rentrent au port. Près de 4 tonnes de cocaïne saisies et 16 personnes interpellées.

Laurent Saint-Martin, ministre du Budget et des Comptes publics, félicite la douane française pour les résultats exceptionnels obtenus dans le cadre d'une vaste opération de lutte contre le trafic de stupéfiants menée en collaboration avec la douane espagnole (DAVA). Au cours de cette mission menée du 10 septembre au 10 octobre au large des îles Canaries, les douaniers engagés sur l'avion Beechcraft KA350, sur le patrouilleur « Jean-François Deniau », ainsi que sur le patrouilleur « Petrel » de la douane espagnole ont procédé à deux saisies exceptionnelles totalisant 3,87 tonnes de cocaïne. Au total cette opération aura mobilisé 68 marins ainsi que 18 personnels aériens de la direction nationale des garde-côtes de la douane française.

Cette opération en Atlantique était conduite sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique, en relation avec le procureur de la République de Brest. Elle était soutenue par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le centre du renseignement maritime de Lisbonne (MAOC-N). La zone de contrôle a été choisie en raison de sa sensibilité, car traversée par des routes de trafics de stupéfiants de plus en plus fréquentées, en provenance d'Amérique du Sud et centrale, et à destination du continent européen, en transitant parfois par l'Afrique de l'Ouest.

La première saisie a été effectuée le 26 septembre. À bord d'un navire de pêche sans pavillon, à plus de 480 kilomètres au Nord-Ouest des Canaries, les douaniers français et espagnols ont découvert 20 ballots totalisant 589 kilos de cocaïne dissimulés dans du matériel de pêche. Les six membres de l'équipage ont été arrêtés.

Une semaine plus tard, le 3 octobre, les autorités françaises et espagnoles ont procédé à l'interception en haute mer d'un cargo de 70 mètres. Ce contrôle a été motivé par la cinématique et le comportement en mer du cargo de pavillon tanzanien, qui remontait sans logique commerciale en direction de la péninsule ibérique depuis le golfe de Guinée. Malgré des conditions météorologiques délicates, le patrouilleur et l'avion de la douane française sont intervenus en appui des douanes espagnoles pour intercepter le cargo à quelques 300 kilomètres au large de Lanzarote, l'une des îles Canaries.

Au total, 150 ballots de cocaïne pour un poids total de 3,281 tonnes ont été découverts dans un local technique et les dix membres d'équipages ont été interpellés.

Ces deux contrôles ont été effectués dans le cadre du droit espagnol mis en œuvre par la DAVA. Les infracteurs et les produits stupéfiants ont été remis aux autorités espagnoles, en charge des suites judiciaires des 2 dossiers.

Une cérémonie associant tous les personnels, français et espagnols a eu lieu le 10 octobre, dans le port de Las Palmas (île de Grande Canarie) pour saluer le succès de cette opération.

Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics a déclaré : *« Je félicite tous les douaniers français et leurs homologues espagnols engagés dans cette opération d'envergure. Elle est triplement marquante : d'abord par sa durée d'un mois de déploiement complet très loin de nos frontières, ensuite par les moyens engagés sans oublier les services opérationnels et de ciblage des deux administrations concernées, et enfin par l'ingénierie de la coopération entre les acteurs de l'Action de l'État en Mer et les partenaires étrangers mise en œuvre, qui a permis de déployer des schémas tactiques innovants pour contrer contre les trafics dans cette zone stratégique.*

Cette saisie nous rappelle également combien la coopération entre États est capitale dans la lutte contre les grands trafics. Avec détermination et professionnalisme, nos douaniers se sont projetés très loin de nos côtes et ont réalisé, avec leurs homologues, ces saisies le plus en amont possible des lieux de consommation. Ce faisant ils ont bloqué la drogue très loin de nos frontières, nouvelle illustration de la stratégie du bouclier mise en place par la Douane française depuis quelques années ».

En 2023, le renseignement douanier français a permis la saisie de 40 tonnes de cocaïne par des services étrangers. Sur le territoire national, les saisies de cocaïne s'élèvent à 12 tonnes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/NF4Q76c78d>

- rush vidéo : <https://we.tl/t-W0gpOjLR93>

<https://youtu.be/ACixxjzcRh4>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contacts presse :

Cabinet de Laurent Saint-Martin : 01 53 18 45 44 - presse.mbc@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11 - presse@douane.finances.gouv.fr